

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN136

présenté par
M. Giletti, rapporteur**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

La fin de vie en 2030 des satellites franco-italiens Sicral 2 et Athena-Fidus générera selon toute vraisemblance un défaut de capacités de télécommunications spatiales militaires.

Cet amendement vise à interpellier le Gouvernement sur la nécessité de lancer au plus vite les premières études relatives à Syracuse V. Le rapport annexé de la loi de programmation militaire

prévoit que « le programme Syracuse V, successeur de Syracuse IV et constitué d'une nouvelle génération de satellites souverains, sera lancé pendant la présente loi de programmation militaire. »

Le présent amendement vise donc à abonder de 1 euro symbolique la sous-action « 07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire » du programme 146 : « Equipement des forces » et de minorer du même montant l'action 7 : « prospectives de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour les besoins de la recevabilité financière.